

226C0537  
FR0010533075-FS0356

17 avril 2026

**Déclarations de franchissements de seuils et déclaration d'intention**  
**(article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**GETLINK SE**  
(Euronext Paris)

1. Par courrier reçu le 15 avril 2026, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Aero I Global & International<sup>1</sup> (Rue de Bitbourg 9 1273, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg) a déclaré avoir franchi en baisse, le 10 avril 2026, le seuil de 25% des droits de vote de la société GETLINK SE et détenir, à cette date, 104 475 758 actions GETLINK SE représentant 159 146 516 droits de vote, soit 19,00% du capital et 24,42% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Détention effective	85 170 758	15,49	139 841 516	21,46
Détention par assimilation	19 305 000	3,51	19 305 000	2,96
<b>Total Aero I Global &amp; International</b>	<b>104 475 758</b>	<b>19,00</b>	<b>159 146 516</b>	<b>24,42</b>

Ce franchissement de seuil résulte de la conversion au porteur, instruite le 31 mars 2026 et devenue effective le 10 avril 2026, de 30 500 000 actions GETLINK SE disposant de droits de vote double jusqu'alors détenues par Aero I Global & International au nominatif administré.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Aero I Global & International<sup>1</sup> a précisé détenir, au 10 avril 2026, 19 305 000 actions GETLINK SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention des deux contrats « *total return swaps* » (TRS)<sup>3</sup>. Au titre de la première tranche des TRS, un total de 19 305 000 actions GETLINK SE<sup>4</sup>, représentant 3,51% du capital et 2,96% des droits de vote de GETLINK SE, sera automatiquement livré à Aero I Global & International au plus tard le 16 avril 2026.

Par ailleurs, il est rappelé (cf. D&I 226C0462 du 7 avril 2026) que 33 029 742 actions GETLINK SE font l'objet de la deuxième tranche des TRS susvisés, étant précisé que la faculté pour Aero I Global & International de mettre en œuvre cette seconde tranche était conditionnée à l'obtention préalable de l'autorisation requise des autorités britanniques au titre du *National Security and Investment Act 2021* (voir point 2 ci-dessous).

<sup>1</sup> La société de droit italien Mundys S.p.A. détient l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Aero I Global & International. Mundys S.p.A. est elle-même indirectement contrôlée par la société Edizione S.p.A., holding de la famille Benetton.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 550 000 000 actions représentant 651 676 835 droits de vote (selon le déclarant), en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général. Cf. communiqué de presse de la société GETLINK SE en date du 3 avril 2026.

<sup>3</sup> Il est rappelé (cf. D&I 226C0462 du 7 avril 2026) que Aero I Global & International a conclu deux contrats « *total return swaps* » (TRS) en deux tranches chacun, avec deux prestataires de services d'investissement différents, avec livraison physique de titres GETLINK SE, entraînant une détention par assimilation d'actions GETLINK SE par Aero I Global & International.

<sup>4</sup> Ce total se décompose comme suit : 14 478 750 actions GETLINK SE au titre du premier TRS et 4 826 250 au titre du deuxième TRS.

2. Par le même courrier, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois Aero I Global & International<sup>1</sup> a déclaré avoir franchi en hausse, le 13 avril 2026, par assimilation, les seuils de 20% et 25% du capital et le seuil de 25% des droits de vote de la société GETLINK SE et détenir 137 505 500 actions GETLINK SE représentant 192 176 258 droits de vote, soit 25,001% du capital et 29,49% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Détention effective	85 170 758	15,49	139 841 516	21,46
Détention par assimilation	52 334 742	9,52	52 334 742	8,03
<b>Total Aero I Global &amp; International</b>	<b>137 505 500</b>	<b>25,00</b>	<b>192 176 258</b>	<b>29,49</b>

Ce franchissement de seuils fait suite à la levée de la condition suspensive relative à l'obtention de l'autorisation requise des autorités britanniques au titre du *National Security and Investment Act 2021* concernant la deuxième tranche des TRS susvisée<sup>5</sup>.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4<sup>o</sup> du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société Aero I Global & International<sup>1</sup> a précisé détenir 52 334 742 actions GETLINK SE (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la détention des deux contrats « *total return swaps* » (TRS) susvisés :

- au titre de la première tranche des TRS, un total de 19 305 000 actions GETLINK SE<sup>6</sup>, représentant 3,51% du capital et 2,96% des droits de vote de GETLINK SE, sera automatiquement livré à Aero I Global & International au plus tard le 16 avril 2026 ; et
- au titre de la seconde tranche des TRS, Aero I Global & International aura la faculté d'acquérir à sa seule initiative 33 029 742 actions GETLINK SE représentant un total de 6,01% du capital et 5,07% des droits de vote de GETLINK SE<sup>7</sup>.

Dans l'hypothèse où Aero I Global & International ferait usage de la faculté susdite, la livraison des actions sous-jacentes interviendrait à la date que désignera Aero I Global & International au moment de l'usage de cette faculté.

3. Par le même courrier, la déclaration d'intention suivante a été effectuée :

« Consécutivement au franchissement à la hausse, le 13 avril 2026, par assimilation, des seuils de 20% et 25% du capital et de 25% des droits de vote de GETLINK SE, Aero I Global & International déclare, conformément à l'article L. 233-7-VII du code de commerce, que :

- l'acquisition des actions sous-jacentes sera financée sur fonds propres ;
- Aero I Global & International n'agit de concert avec aucun tiers vis-à-vis de GETLINK SE ;
- Aero I Global & International envisage de procéder à des acquisitions d'actions GETLINK SE en fonction des conditions de marché, sans toutefois avoir l'intention d'acquérir le contrôle de GETLINK SE. Il est en outre précisé que :
  - au titre de la première tranche des TRS, la livraison d'un total de 19 305 000 actions GETLINK SE sous-jacentes au profit de Aero I Global & International interviendra automatiquement le 16 avril 2026 au plus tard, après conversion au porteur de 30 500 000 actions GETLINK SE (instruite le 31 mars 2026) devenue effective le 10 avril 2026 ; et
  - au titre de la seconde tranche des TRS, Aero I Global & International aura la faculté d'acquérir un total de 33 029 742 actions GETLINK SE maximum.
- Aero I Global & International soutient la stratégie actuelle de GETLINK SE et, à toutes fins utiles, précise ne pas envisager de proposer l'une des opérations visées à l'article 223-17 I, 6<sup>o</sup> du règlement général de l'AMF ;
- à l'exception des deux TRS faisant l'objet de la présente déclaration, Aero I Global & International ne détient pas d'instrument, et n'est pas partie à des accords, visés aux 4<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup>bis du I de l'article L. 233-9 du code de commerce ;
- Aero I Global & International n'a pas conclu d'accord de cession temporaire ayant pour objet les actions et/ou les droits de vote de GETLINK SE ;
- Aero I Global & International dispose de deux sièges au conseil d'administration de GETLINK SE et n'envisage pas de solliciter une représentation complémentaire. »

<sup>5</sup> Cf. communiqué de presse de la société Mundys S.p.A en date du 13 avril 2026.

<sup>6</sup> Ce total se décompose comme suit : 14 478 750 actions GETLINK SE au titre du premier TRS et 4 826 250 au titre du deuxième TRS.

<sup>7</sup> Ce total se décompose comme suit : 24 772 307 actions GETLINK SE maximum au titre du premier TRS et 8 257 435 maximum au titre du deuxième TRS.